

SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 21 0155 01

Parcelles de terre

Commune de THEZAC(47) : 3 ha 85 a 60 ca

'Camp de salles': E- 329- 330- 341- 342- 352

Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

Aucun bâtiment

XA 47 21 0156 01

Parcelles de terres agricoles nues, avec présence de 2 puis non utilisés à ce jour.

Commune de COUTHURES-SUR-GARONNE(47) : 10 ha 57 a 86 ca

'La houeyte': ZC- 145- 288- 291(A)- 291(B)- 293 - 'Pres de haut': ZA- 75(A)- 75(B)- 75(C)

Libre

Aucun bâtiment

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> au plus tard le **25/11/2021**, en précisant leurs coordonnées téléphoniques, au bureau de la Safer Nouvelle-Aquitaine, 271, Rue de Péchabout, 47008 AGEN, Tel : 05 53 95 19 19, où des compléments d'information peuvent être obtenus.